Sur La morsure d'une vipere

—

paren. Lamblot.

2

Extrait d'une Lettre ecritte de Rome par M. Lamblot chirurgien de M. l'ambassadeur de france, à M. Louis, du 29. mars 1756

ACADEMIE ROYALE DE CHIRURGIE C. N

Voicy les moyens que j'ay employés contre la morsure de cette vipere, sur lesquels vous me demandés des instructions dans votre derniere dattée du 10. aout de l'année passée. De grands breuvages de Thé chargés de fortes doses d'alkali volatil de sel ammoniac et de corne de cerf, quelques potions d'eau de scabieuse, de temps à autre quelques prises de theriaque, l'ail ecrasé et mêlé avec la même composition appliqué sur la morsure, une forte ligature au poignet, l'état continué pendant soixante heures, et soutenu d'un exercice continuel que je fis faire au malade pendant les vingt quatre premieres heures, pour ~~vaincre~~ vaincre le sommeil mortel qui vouloit s'emparer de luy : voilà monsieur, les armes avec lesquelles j'ay triomphé d'un ennemi dont les coups sont presque toujours funestes dans ce pays ci. au reste en moins de six jours le malade fut en etat de reprendre ses travaux ordinaires. Ayant été tres promptement secouru, j'ay toujours été en droit de penser que l'action des remedes s'étoit opposé au developpement du venin, et avoit empeché les grands symptomes de paroitre, n'en ayant point apperçu d'autres que des serrement de coeur, des dispositions à la syncope, de vives douleurs d'entrailles, et un penchant invincible au sommeil.

Comme cet homme avoit la peau des mains fort dure, on ne manquera pas de m'objecter que le dard de la vipere ne l'avoit pu percer assés librement, et qu'au moyen de cela il n'avoit passé qu'une tres petite portion du fluide veneneux dans la piqure; (qui etoit à l'extremité du pouce de la main droitte.) je me serois volontiers rendu à cette objection, si je n'avois pas sçu que le celebre Ambroise paré, (qui seurement avoit la peau aussi delicate que mon paysan l'avoit dure) fut

piqué au pouce de la main droite par la tete d'une vipere, nouvellement séparée du corps; sans qu'il luy soit arrivé aucun accident. d'où j'infere qu'il faut necessairement attribuer à une certaine disposition préalable dans les liqueurs, l'effet plus ou moins funeste du venin de cet animal. il en est de meme du scorpion, dont la morsure mortelle à quelques uns, apporte à peine à d'autres la plus legere incommodité.

ACADEMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C N